

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(12\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 9 mai 1872](#)

Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 9 mai 1872

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (12)

Collation 2 p. (68r, 69r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 9 mai 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45947>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 mai 1872](#)

Lieu de rédaction 22, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)

Lieu de destination 41, rue du Sentier, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin informe Cresson qu'il a demandé à Larue de surseoir au procès en contrefaçon contre les Fonderies de Sougland jusqu'au jugement du tribunal de Rocroi, et de lui adresser directement toutes communications touchant à ses intérêts. Godin précise qu'il en a convenu avec Coulon auparavant. Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté. Il invite Cresson à chercher à obtenir rapidement la licitation immédiate et le droit des reprises proportionnelles sur le prix de la licitation. Il lui envoie 1 000 F en plus des 2 000 F qu'il lui a remis le lundi précédent.

Mots-clés

[Arbitrage \(droit\)](#), [Consultation juridique](#)

Personnes citées

- [Forges et fonderies de Sougland](#)
- [Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Rocroi \(Ardennes\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 22/11/2023

Paris 9 Mai 1876

Cher Monsieur,

Je n'ai pas encore pris le temps de vous écrire, depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, que suivant votre avis j'ai prié M. Larue de ne rien faire concernant le procès en contrefaçon avec l'usine de Sougland, tant que le jugement de Rocroi ne serait pas rendu.

Je l'ai aussi prié de vous adresser à l'avenir directement toutes les communications qu'il peut avoir à faire dans mon intérêt.

J'ai pris cette mesure, parce que après avoir causé avec M. Coube de mes procès, nous avons décidé

qu'il devait en être ainsi dans
l'intérêt de la bonne marche
des affaires que je vous ai
confiées, et que je pourrai
avoir à vous confier.

Cela me conduit naturellement
à compter davantage sur vos
soins et votre exactitude,
puisque la direction de mes
affaires vous revient toute
entière. Aussi j'espère que, con-
formément à ce qui a été con-
venu entre nous, vous allez
mettre toute la célérité possible
pour chercher à m'obtenir la
licitation immédiate, et le
droit de reprises proportion-
nelles sur le prix de la licitation.

J'ai été ci-inclus 1000 fr.
aux 2000 fr que j'ai pu vous
remettre Lundi dernier.

Veillez agréer, cher Monsieur, mes
meilleurs sentiments

Godin